



Retour du CSA académique CGT Éduc'Action Jeudi 15 octobre 2026



LE MOUVEMENT PREMIER DEGRE : TOUJOURS SINISTRE

À chaque instance sur cet exercice, nous sommes dans une forme de redite de l'analyse. En réalité il y a 3 fondamentaux, 3 réalités structurantes qui déterminent tout le reste et sans eux l'insatisfaction de pourra que continuer à dominer. En effet, elle est grande ! La CGT s'en tient à les marteler car tout le reste n'est qu'ajustements techniques, les micro-réglages ou les arbitrages de dernière minute et dont l'efficacité est nulle ou marginale, et les risques de rupture d'égalité réels.

Premier fondamental : la mobilité dépend des moyens. La difficulté croissante à obtenir une mutation n'a rien d'un mystère. Elle découle directement de la disponibilité des postes, donc des moyens alloués à l'académie. Et nous le redisons avec la même constance que depuis des années : notre académie demeure la moins dotée de France métropolitaine. Tant que cette réalité perdurera, les collègues continueront à se heurter à un mur lorsqu'ils souhaitent obtenir une mobilité quel qu'en soit le motif.

Deuxième fondamental : le coût de la vie impose une refonte de l'Indemnité de Résidence. Notre académie est la deuxième plus chère de France métropolitaine, et la situation est encore plus aiguë dans le 06. Nous l'avons dit à tous les recteurs et rectrices : l'Indemnité de Résidence doit être renouvelée, profondément, durablement, pour correspondre à la réalité d'aujourd'hui et pas à celle de l'après-guerre. C'est une remontée que vous devez faire. Sans cela, nous continuerons à voir des collègues contraint·es de fuir un département devenu financièrement insoutenable.

Troisième fondamental : la justice dans la mobilité. La mobilité c'est aussi une question de justice. Les priorités légales (rapprochement de conjoint, enfants, état de santé) doivent être respectées. La CGT l'a déjà dit lors du précédent CSA, elle le répète seule depuis des années et nous nous réjouissons que le SNUIPP rejoigne aujourd'hui cette exigence. En effet, dans le premier degré, contrairement au second, nous sommes très éloignés du cadre général de la fonction publique en matière de prise en compte des situations familiales ou médicales. Cette anomalie interroge, interroge la légalité de ce que nous faisons et donc de ce que nous devons corriger. Le prochain mouvement est désormais à moyen terme : cela nous oblige à agir vite, et à agir juste d'autant que c'est le seul levier que nous avons en main -en réalité- dans ce cadre institutionnel.

MOUVEMENT SECOND DEGRE : LA CGT CHAMPIONNE DES RECOURS

En juin 2026, les collègues nous ont confié plus de 10 % de l'ensemble des recours déposés contre le mouvement intra-académique. Vous apprécierez que ce soit bien modeste quand vous saurez la performance.

En effet, la CGT s'est révélée 57,5 % plus efficace que la moyenne des autres organisations syndicales. Elle présente un taux de satisfaction des recours de 93 % qui est largement au-delà de la moyenne qui plafonne à 59 %.

Autrement dit : faire appel aux Commissaires Paritaires Académiques de la CGT, c'est multiplier ses chances de succès. Notre expertise, notre rigueur et notre ténacité font la différence, et les résultats le démontrent sans ambiguïté.

Bravo à nos camarades pour ce travail remarquable, utile, concret, et reconnu par les personnels !

CONTRACTUELS DU PREMIER DEGRE APRES LA CATASTROPHE VAROISE

Pour rappel, l'annonce des 129 non-renouvellements de contrats pour les enseignant·es du 1er degré

dans le 83 avait été faite en toute fin d'année scolaire dernière. Concrètement, à la rentrée 2026, sur les 131 contractuels de l'an passé, il n'en reste que 8, auxquels s'ajoutent un nouveau recruté et 12 collègues stagiairisés après réussite du concours.

Le DSDEN du Var affirme qu'à ce jour, il resterait des personnels titulaires en surnombre et que les ressources demeurent supérieures aux besoins.

Suivant ses engagements, la DSDEN du Var indique avoir rédigé 60 lettres de recommandation, à la demande des collègues. Une information régulière sur les formations de l'EAFC leur serait également transmise, en particulier sur les formations concours. Mais la condition sine qua non obtenue par la CGT était que ce parcours de formation soit réellement adapté à la nouvelle réalité professionnelle des ex-contractuels : adaptation des modules, horaires, contenus. Or, « sur le siège » personne ne sait nous répondre.

« Le siège » n'est pas davantage en mesure de répondre sur les décisions prises concernant 14 des 15 ex-contractuels ayant demandé à exercer dans le second degré.

La CGT rappelle qu'il s'agit de contreparties promises, relevant d'une véritable dette morale envers des personnels qui ont assuré le service public. Il n'est pas normal qu'au 15 octobre, aucune justification claire ne soit apportée sur ce suivi. Nous avons déjà suffisamment glosé sur la « marque employeur » pour ne pas y revenir. Nous exigeons des réponses rapides.

LES FAMEUX 3000 DE GEFFRAY

Une vingtaine de collègues dans l'académie ne sont pas occupés depuis la rentrée. Vingt et pas deux cents. En effet, toutes proportions gardées, si le ministre disait vrai, dans notre académie de Nice, à proportion égale, on aurait trouver plus de 200 collègues TZR sans affectation. Autrement dit : en plus de travestir la réalité, il faut le dire clairement, il ment. Et ce mensonge confirme une chose : la déloyauté du ministre vis-à-vis des agent·es. Nous n'allons pas jouer l'indignation : nous le savions déjà.

Donc, oui, comme l'affirmait la CGT en déclaration liminaire *« il transforme une multitude de fragments de sous-services en un prétendu « stock » de TZR inemployés, alors qu'il s'agit pour beaucoup d'agrégats comptables. En présentant ces décimales comme des personnes réelles, comme une anomalie, il porte atteinte à la réputation du ministère en laissant croire que des milliers d'enseignant-es seraient payés à attendre, ce qui est faux et profondément injuste »*.

Quant au « comeback » du RCD, il faut sacrément mépriser les lycéens pour ne pas savoir qu'ils l'ont massivement rejeté, tout comme la CGT. Leur demande est limpide : remplacer des heures de SVT par des heures de SVT, remplacer des heures d'espagnol par des heures d'espagnol. Pas par n'importe quelle heure « de garderie » bricolée pour masquer la pénurie.

CES COLLEGUES QU'ON SOUHAITE CAPORALISER

La CGT interpelle le Rectorat : « Alors qu'ils ou elles ont été observé·es, sur leur temps libre, à proximité de rassemblements lycéens, des professeurs des Alpes-Maritimes ont reçu des appels ou des messages leur conseillant de rentrer dans l'établissement ou de ne pas rester sur place. Précisons que ces professeur·es étaient présent·es soit en tant qu'observateurs·trices, soit pour veiller à ce que les choses se passent bien, sans jamais prendre part à la mobilisation des élèves. Pourrait-on savoir qui est à l'initiative de ces appels/messages et sur quelle base légale ils se fondent ? »

Le DRH répond que les personnels qui ont été appelés savent mieux que lui qui les a appelé et qu'il ignore la base légale de ces appels. Autrement dit, l'employeur semble découvrir les faits au moment où nous les annonçons.